



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt, le quatre juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT**.

Étaient présents : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTAÏL, M. Philippe SOURIE, M. Xavier DURAND, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Laurent DELAGE, Mme Caroline BROSSARD, M. Patrick COLY, Mme Marie Louise CHAMBEAUDIE, Mme Emilie BLANCHARD, M. Vincent MOSQUERA, Mme Sophie LACOMBE, M. Anthony MONTEIL, Mme Isabelle BESANGER, M. Richard BONNET, Mme Caroline DELAGE-LAFFOND.

Secrétaire : Mme Isabelle BESANGER.

### MISE EN PLACE COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal

- décide de former des commissions municipales, chargées pendant la durée du mandat, de faciliter le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal.

- décide la composition de ces commissions selon le tableau ci-dessous

Commissions	Président	Vice-Président	CM -Membres
ADMINISTRATION ET PERSONNEL	Martine DUPIN		Vincent MOSQUERA - Jacqueline LEYRAT - Sylvain PORTA - Xavier DURAND - Sylvie LAFORGE - Richard BONNET - Isabelle BESANGER
FINANCES	Martine DUPIN	Frédéric BOUYSSON	Patrick COLY - Marie-Louise CHAMBEAUDIE - Xavier DURAND - Sylvain PORTA - Richard BONNET - Caroline DELAGE-LAFFOND
AMENAGEMENT COMMUNAL	Martine DUPIN	Laurent DELAGE	Xavier DURAND - Frédéric BOUYSSON - Philippe SOURIE - Patrick COLY - Vincent MOSQUERA - Isabelle BESANGER - Anthony MONTEIL
BATIMENTS COMMUNAUX SECURITE SECURITE - CIMETIERE	Martine DUPIN	Philippe SOURIE	Frédéric BOUYSSON - Vincent MOSQUERA - Marie-Louise CHAMBEAUDIE - Brigitte MASMONTAÏL - Sylvain PORTA - Richard BONNET - Caroline DELAGE-LAFFOND
ACTION SOCIALE  ECOLE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE	Martine DUPIN	Sylvie LAFORGE	Marie-Louise CHAMBEAUDIE - Sophie LACOMBE - Jacqueline LEYRAT - Caroline BROSSARD - Emilie BLANCHARD - Sylvain PORTA - Anthony MONTEIL - Caroline DELAGE-LAFFOND
COMMUNICATION  VIE LOCALE CULTURE ENVIRONNEMENT	Martine DUPIN	Brigitte MASMONTAÏL	Caroline BROSSARD - Sophie LACOMBE - Patrick COLY - Emilie BLANCHARD - Laurent DELAGE - Richard BONNET - Anthony MONTEIL
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	Martine DUPIN	Sylvain PORTA	Sophie LACOMBE - Caroline BROSSARD - Vincent MOSQUERA - Emilie BLANCHARD - Xavier DURAND - Caroline DELAGE-LAFFOND - Isabelle BESANGER

## **DESIGNATION DES DELEGUES**

Conformément à l'article L 5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux règles de désignation des délégués au sein des organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (19 voix), a élu les délégués suivants pour représenter la commune :

### 1/ Secteur d'Electrification de Tulle Sud :

Titulaires : Vincent MOSQUERA - Frédéric BOUYSSON

Suppléants : Caroline DELAGE-LAFFOND - Anthony MONTEIL

### 2/ SIAEP des Deux Vallées :

Titulaires : Patrick COLY - Vincent MOSQUERA

Suppléants : Richard BONNET - Anthony MONTEIL

### 3/ SIVOM de la Vallée du Coiroux :

Titulaires : Xavier DURAND- Sylvie LAFORGE

Suppléants : Caroline DELAGE-LAFFOND - Isabelle BESANGER

---

## **CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que l'article L 2122-18 du Code général des collectivités Territoriales autorise le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un conseil municipal.

Le Maire propose à l'Assemblée de mettre en place un conseiller municipal délégué pour s'occuper des affaires liées à l'aménagement communal (urbanisme, voirie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de la création d'un poste de conseiller délégué à l'aménagement communal,
- Elit par 15 voix pour et 4 abstentions Monsieur Laurent DELAGE pour remplir ces fonctions,
- Charge Madame le Maire de l'application de cette décision,

---

## **INDEMNITES DE FONCTION**

Madame le Maire signale au Conseil qu'elle ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité au niveau prévue par le barème de l'article L.2123-23 du CGCT

Conformément aux articles L.2123-20, L.2123-20-1L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des indemnités de fonctions accordées aux élus de STE FORTUNADE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions,

1/ fixe comme suit les indemnités accordées :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints : 17,20% de de l'indice compter du 5 juin 2020
- Conseiller délégué : 12,85% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2/ Charge Madame le Maire de l'application de cette décision

3/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

---

## **CONSTITUTION CCAS**

Les articles L.123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles et le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié prévoient la désignation des représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Outre le président, le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal, et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer, avant d'élire ses représentants, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Ils siègent sous la présidence de Madame le Maire qui n'est pas compris dans le nombre. Une liste unique est déposée (Sylvie LAFORGE, Sylvain PORTA, Brigitte MASMONTAÏL, Patrick COLY, Caroline DELAGE-LAFFOND).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'arrêter à DIX, le nombre de représentants appelés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame le Maire,
- sont élus par 19 voix, cinq administrateurs du CCAS : Sylvie LAFORGE, Sylvain PORTA, Brigitte MASMONTTEIL, Patrick COLY, Caroline DELAGE-LAFFOND.
- désigne Mme Sylvie LAFORGE en qualité de vice-présidente

---

## **DELEGATIONS AU MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

Article 1 : Mme le maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° D'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées

Article 3 : Mme le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

---

## **POINT SUR DOSSIERS EN COURS**

1/ Ecoles :

Une centaine d'enfants de l'élémentaire sont retournés à l'école 2j/ semaine pour chaque classe.

A partir du 2 juin l'ouverture sera élargie à la grande section maternelle (qui n'auront pas de cours le lundi, l'enseignante étant sur les cours à distance ce jour-là).

Les élèves des parents prioritaires sont pris en charge par une titulaire remplaçante mis à disposition par la DSDEN.

Une garderie sur toute la journée est mise en place le mercredi.

La restauration est assurée tous les jours (sauf mercredi où le repas est préparé par la famille) sur 2 services pour respecter la distanciation physique.

Madame le maire regrette que les élèves ne retournent pas tous les jours en classe.

Sylvie Laforge explique que les élèves de CM2 ne vont donc pas profiter du voyage prévu à Paris.

Elle propose qu'il y ait une réflexion sur la possibilité d'offrir une entrée à chaque élève pour un parc de jeux sur Brive.

Richard BONNET propose d'offrir une carte cadeau à hauteur de 50 euros à chaque enfant.

La proposition de Richard BONNET est retenue à l'unanimité.

**2/ Bâtiments :**

- Vestiaires Tranche 2- Choix maître d'oeuvre

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 février décidant des travaux de rénovation des vestiaires pour un montant de travaux estimé à 110 000 € HT.

Deux architectes ont répondu à la consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre :

- Henry Turlier : taux de rémunération 11,50%
- MAAD Architectes : taux de rémunération 8,90%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de MAAD Architecte pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des vestiaires avec un taux de rémunération de 8,90% du montant estimé des travaux,

### **3/ Voirie :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les offres de trois entreprises pour la réalisation des travaux de voirie du programme 2020

1/ Travaux investissement : Entreprise COLAS pour 17 892,50 € HT - Entreprise EUROVIA pour 17 368,50 € HT - Entreprise POUZOL pour 17 301,25 € HT.

2/ Travaux d'entretien : Entreprise COLAS pour 36 084,00 € HT - Entreprise EUROVIA pour 35 258 ,00 € HT - Entreprise POUZOL pour 29 473,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de retenir l'Entreprise POUZOL pour la réalisation des travaux du programme 2020 au titre de l'entretien pour 29 473,00 € HT et au titre de l'investissement pour 17301,25 € HT

- charge Madame le Maire de toutes les formalités administratives et financières nécessaires à la réalisation de cette opération

Laurent DELAGE demande à Olivier PLAZANET d'intervenir pour expliquer la gestion voirie qui est une compétence agglo.

Mme CHAMBEAUDIE demande s'il est prévu de goudronner le chemin de VAUR.

Il est prévu cette année d'intervenir sur trois chemins :

- chemin de Vaur jusqu'à la stabulation DELAGE
- prolongement à Clairfage jusque chez DOUSSEAUD
- prolongement à Mazounie jusque chez François TAVE.

### **4/ Urbanisme :**

Laurent DELAGE va rencontrer Mme MANIERE du bureau d'étude DEJANTE en charge de la révision du PLU.

Une réunion de la commission est prévue le 25/06/20 à 18H

### **5/ Communication :**

Réunion de la commission le 11/06/20.

Un bulletin municipal (8 pages) paraîtra début juillet :

- présentation nouveaux élus / trombinoscope.
- information sortie de déconfinement
- article minorité municipale.

Les articles sont à transmettre à Brigitte MASMONTEIL pour le 19/06/20

Jean Louis LEMOIGNE propose de continuer à gérer le site de la commune.

### **6/ Vie associative et Sportive :**

Sylvain PORTA informe qu'il proposera à la commission que les subventions aux associations soient similaires à l'année précédente.

Commission Vie Associative et Sportive le 11/06/20 à 19H.

Certaines associations demandent à reprendre leurs activités/ GYM en extérieur.

## **INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe d'une invitation (Martine Dupin de Beyssat et Xavier Durand) de Mr le Sénateur NOUGEIN le 11/06/20 ;

Rencontre avec le Dr COMISEL / fuite d'eau et receveur de douche fendu. Elle souhaiterait acheter la maison des services dans laquelle elle est locataire actuellement.

- Prochain Conseil Municipal : Jeudi 2 juillet à 19 heures
- Dépôt de gerbe au Grelet : Mardi 9 juin à 11 heures 30
- Distribution des masques de l'agglo le vendredi 5 et le samedi 6 Juin matinée dans l'orangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.